

DECISION N° 22-007
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS
D'USAGERS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE DANS LE CADRE DE LA
CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les délibérations des conseils d'établissement du 16 novembre 2021 et de site du 30 novembre 2021 portant délégation de pouvoir du président de CY,*
- Vu la charte des associations étudiantes responsables,*

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants.

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements,

Considérant que le chef d'établissement est compétent pour attribuer les subventions d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros en vertu de sa délégation de pouvoir en date du 16 novembre 2021.

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE
DECIDE

Article 1 :

Il est octroyé des subventions « Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes » pour le financement de projets portés par des associations étudiantes et des étudiants, pour les bénéficiaires et projets tels que décrits ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Objet / Descriptif	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte	OBSERVATIONS CVE
PHENIX	Demande de subvention voyage Phénix 6ème édition: Berlin et Amsterdam	Berlin et Amsterdam	16 au 23 avril 2022	27 155,15 €	4 500,00 €	4 500,00 €		Favorable: Dossier correspondant aux critères d'attribution d'une subvention.
ASSOCIATION KAMELEON	Demande de subvention Festival Kaméléon (Festival Interstell'art)	Site Universitaire des Chenes CY	Le 23 février 2022 et le 07, 08, 09 mars 2022 de 10h à 20h	29 557,00 €	8 000,00 €	6 700,00 €		Favorable: Dossier correspondant aux critères d'attribution d'une subvention. L'attention des étudiants est attirée sur une éventuelle anticipation s'il n'y a pas de subvention du CUJ.
SUNCHILD	Demande de subvention Saint Valentin Sunchild	MDE des chenes	Le 14 février 2022 de 8h30 à 16h	264,88 €	264,88 €	0,00 €		Défavorable: Le budget recettes est plus élevé que les dépenses. Il n'y a donc pas de justification pour l'attribution d'une subvention.
BUREAU DES SPORT DE SCIENCES PO SAINT GERMAIN EN LAYE	Demande de subvention: financement du déplacement à la première édition des jeux Inter IEP	Libourne région Bordelaise	Jeu 30 mars à 23h00 Lundi 4 avril 7h00	30 371,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €		Favorable: Dossier correspondant aux critères d'attribution d'une subvention.
F.A.M	Demande de subvention: Congrès des Printemps Féministes inter-IEP 2022	Sciences PO Saint Germain en Laye	Le 18/19/20 Mars 2022 de	4 341,24 €	4 321,24 €	En attente		Dossier à représenter: Evénement va être représenté, ils vont le repenser l'événement, inter IEP doit être validé le 10 mars 2022
DICE	Demande de subvention: Study Tour à LONDRES	Londres ST PANCREAS	Le jeudi 14 avril 2022 départ 7h00 / Retour le 15 avril 2022 21h00	5 701,50 €	345,00 €	0,00 €		Défavorable: Voyage d'études ouverts aux seuls étudiants du master. Le cadrage prévoit que pour les voyages à caractère culturel une ouverture à un public plus large est impérative.
GLOBULLE	Demande de domiciliation							Favorable: à domicilier
TOTAL FSDIE/CVEC sur la période							17 700,00 €	

Article 2 :

Les bénéficiaires des subventions tels que mentionnés à l'article 1 de la présente décision s'engagent à remettre à CY Cergy Paris Université un bilan moral et financier, rendant compte de l'utilisation régulière de la subvention allouée pour l'exécution du projet soutenu.

Article 3 :

La présente décision est portée à la connaissance des tiers par voie d'affichage dans les locaux et sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'île de France, chancelier des universités.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy-Pontoise, le 11 mars 2022

Le président de CY Cergy Paris Université


François
Germinet
2022.03.11
14:48:50
+01'00'

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 17 mars 2022

Publiée le : 17 mars 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.